

La sécurité dans les transports

Le mardi 28 mars 2017, les délégués de classe ont pu rencontrer un responsable du groupe Transdev-Interval, M.Hollebecq. Ce dernier est intervenu à la demande du collège pour rappeler des règles de sécurité et donner des conseils aux élèves dans leurs déplacements jusqu'au collège, qu'ils circulent à pied, en deux roues ou qu'ils prennent les transports collectifs.

Après avoir visionné une vidéo rappelant les réflexes incontournables à adopter pour circuler en sécurité, les élèves ont pu interroger M.Hollebecq tout en prenant des notes pour faire un compte rendu de la séance à leurs camarades de classe.

Vous trouverez ci-dessous les idées importantes de cet échange :

A pied

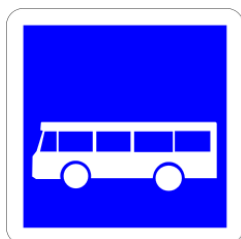


-Je marche sur le trottoir.

-Pour voir et être vu, je porte un gilet ou des brassards réfléchissants (notamment le matin et en période hivernale).

-S'il n'y a pas de trottoir, je marche du bon côté de la chaussée (à gauche dans le sens de la marche).

En bus



-J'arrive au moins cinq minutes avant l'arrivée prévue du bus à mon arrêt.

-En attendant mon bus, je ne joue pas à des jeux dangereux qui pourraient me mettre en danger ou perturber la circulation des véhicules (ex : les ballons doivent être rangés dans les sacs).

-Je recule à l'approche du bus, j'attends l'arrêt complet du bus pour m'en approcher, je ne cours pas vers la porte d'entrée et monte et descend du bus sans bousculade.

-Je dis bonjour au chauffeur.

-Je valide mon titre de transport/ma carte.

M.Hollebecq précise à ce sujet que la validation de la carte permet d'établir des statistiques et de savoir combien de personnes en moyenne empruntent la ligne de bus par jour. Ce système électronique peut également calculer le temps de pause du chauffeur ou encore le temps passé par le bus à chaque arrêt.

-Je mets ma ceinture (obligatoire).

-En cas d'accident, une ouverture de secours peut être empruntée. Elle est indiquée par un symbole dans chaque bus.

-Si cette ouverture de secours n'est pas accessible ou bloquée, les marteaux brise glace doivent être utilisés pour évacuer le bus par les fenêtres.

-Une boîte de secours est disponible dans chaque bus.

-Un extincteur est également à disposition. C'est le chauffeur du bus qui est chargé de l'utiliser si besoin.

-En cas d'évacuation, ce sont les passagers assis du côté de l'allée centrale du bus qui sortent les premiers. L'évacuation doit se faire dans le calme, les passagers laissent leur sac dans le bus, ils descendent les marches une par une sans sauter du bus, s'éloignent du bus et se rassemblent dans un endroit.

-Je ne laisse pas mon sac dans le passage (allée du bus), je le mets plutôt sous le siège ou dans un rail prévu à cet effet.

-Je respecte la propreté du bus (pas de papiers, de chewing gums...).

-Je ne dégrade pas le bus (sièges, ceintures de sécurité).

-J'attends l'arrêt complet du véhicule pour me lever.

-A la descente du bus, je ne traverse pas devant le bus.

A vélo



-Je vérifie l'état de mon vélo avant de le prendre pour circuler (freins, feux avant et arrière, pression des pneus,...).

-Pour voir et être vu, je porte un gilet ou des brassards réfléchissants (notamment le matin et en période hivernale).

-Je porte un casque pour ma sécurité. Le port du casque est vivement conseillé à tous les cyclistes et obligatoire aux cyclistes de moins de douze ans depuis mars 2017 sous peine d'une amende de 135 euros.

-Je respecte le code de la route, notamment les panneaux concernant la circulation à vélo.

-J'indique mes changements de direction avec mes bras.

-Je ne circule pas sur les trottoirs.

-Je regarde à droite et à gauche aux intersections.

-Je ne circule pas avec des écouteurs dans les oreilles.

Questions diverses

- Quelle est la différence entre un autobus et un autocar ?

Un autobus peut contenir des voyageurs debout et est surtout réservé à des trajets à l'intérieur de la ville. Un autocar possède une soute à bagages, les voyageurs sont obligatoirement assis et en général font des longs trajets de ville à ville.

- Que se passe-t-il si on oublie sa carte de bus ?

Le chauffeur du bus est en droit de nous laisser sur le trottoir. Il risque une amende par un contrôleur s'il vous laisse monter sans titre de transport.

Le chauffeur peut vous demander deux euros pour vous laisser monter sans carte.

Les classes représentées par un élève délégué lors de cette réunion : 6A, 6B, 6F, 5B, 5D, 4A, 4C, 4D, 4E, 3B, 3C, 3D, 3E, 3F.

M.AVRILLAULT, CPE